

Communiqué de presse du 16 juillet 2013

MONTAIGNE FASHION GROUP :
Projet d'augmentation de capital
Ouverture programmée d'un nouveau point de vente

1) Projet d'augmentation de capital

La société annonce qu'un projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant d'environ 5,6 M€ (avant clause d'extension) pourrait être initié fin juillet / début août 2013.

JEKITI MAR CAPITAL, membre du concert (*), entend souscrire à titre irréductible et réductible, par incorporation de compte courant et par souscription en numéraire dans le cadre de cette augmentation de capital. DESCAMPS NEW WORLD, membre du concert (*), entend souscrire à titre irréductible par incorporation de compte courant. Ainsi, ces deux actionnaires garantissent l'opération à hauteur de 75% du montant envisagé (avant clause d'extension) avec une répartition entre l'incorporation de comptes courants et la souscription en numéraire de respectivement 92% et 8%.

Dans ce cadre et à l'occasion :

- du franchissement éventuel à la hausse du seuil de 30% du capital et des droits de vote de MONTAIGNE FASHION GROUP par JEKITI MAR CAPITAL d'une part,
- par l'augmentation éventuelle de plus de 2% en moins de 12 mois de la participation des concertistes dans le capital de MONTAIGNE FASHION GROUP d'autre part,

les concertistes et JEKITI MAR CAPITAL ont sollicité l'AMF, conformément aux articles 234-8, 234-9, 2° et 234-10 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, en vue de l'obtention d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat sur les titres MFG.

Cette augmentation de capital pourrait être lancée sous conditions suspensives de l'obtention du visa sur le prospectus par l'Autorité des Marchés Financiers d'une part et de l'octroi d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (234-8 et 234-9, 2° du Règlement Général AMF) soumise au Collège de l'AMF d'autre part.

Les modalités de cette augmentation de capital seraient fixées lors d'un Conseil d'Administration amené à se réunir fin juillet.

L'augmentation de capital qui pourrait être initiée aurait pour objectif (i) de renforcer les fonds propres de la société afin de financer l'activité, (ii) faire face aux échéances des emprunts bancaires dans le cadre de la renégociation des encours bancaires avec les banques des sociétés du groupe, (iii) faire face aux échéances du plan de redressement par voie de continuation et (iv) assainir le bilan de la société.

* le concert est composé des sociétés JEKITI MAR CAPITAL, KRIEF GROUP, DESCAMPS NEW WORLD, Madame Pascale PETIET et Monsieur Marc JOBERT.

2) Ouverture programmée d'un nouveau point de vente

La société annonce avoir signé, en date du 28 juin 2013, un contrat de location d'une nouvelle boutique d'une surface de 90 m² dans le futur outlet de luxe "ONE NATION" situé dans l'ouest parisien et dans lequel les plus grandes marques seront présentes.

Cette nouvelle ouverture portera le nombre de points de vente à 18.

L'ouverture est programmée pour le mois de novembre 2013.

A Propos de MONTAIGNE FASHION GROUP :

L'activité consiste en la création et la distribution de vêtements de prêt-à-porter féminin et d'accessoires haut de gamme sous la marque LOLA, au rythme de deux collections par an et à travers un réseau de succursales en France et de détaillants multimarques.

**MONTAIGNE FASHION GROUP est coté sur le marché Euronext compartiment C de NYSE
EURONEXT Codes ISIN : FR0004048734 - Reuters : MFG.PA - Bloomberg : MFG.FP**

*VOS CONTACTS : MONTAIGNE FASHION GROUP Tél : +33 (0)1 44 54 32 32
Edouard HUBSCH (Président Directeur Général)*